

A AGDE AUSSI... LA DEPORTATION

Dans un article paru dans L'AGATHOIS du 27 janvier 1989 à propos du Cinquantenaire du Camp d'Agde, nous évoquions "Les raffles d'Août 1942".

Nous mentionnions grâce notamment à des documents que nous tenons de M. Serge Klarsfeld, relevé dans une liste intitulée "Transferts de Juifs par la police de Vichy de zone libre en zone occupée (Drancy) Été 1942" et en sous-titre "Essentiellement des Juifs de groupements étrangers", l'arrivée à Drancy le 25 août d'un convoi de 1.184 juifs, dont 41 en provenance du Camp d'Agde. La colonne: Sexes, Ages, Nationalités, indique: surtout des hommes adultes, indéterminés, "Apatrides". Ils partiront ensuite pour Auschwitz.

Revenons à la Communauté israéliète qui vécut dans la vieille ville d'Agde, et avait son siège 22, rue de la Poissonnerie, ainsi que l'indique une plaque commémorative. Son responsable était M. Thau Frédéric.

A son sujet, nous mentionnions: "Grâce à notre ami Georges Cléophas, nous présentons à l'exposition du Cinquantenaire trois originaux qui résument l'histoire d'un de ces malheureux: Salomon Reiter.

1) Une fiche d'entrée à l'Hôpital Saint-Joseph d'Agde, de l'intéressé, le 15 août 1942.

2) Un simple billet sans en-tête, ainsi rédigé: 25/VIII/1942

Veillez réadmettre d'urgence M. Reiter atteint d'une plaie contuse à la tête, d'une luxation (réduite par nos soins) de l'humérus G. et d'une fracture du fémur droit.

Dr Schmitt

Médecin Chef du Camp d'Agde

19h30

N'oubliez pas la couverture.

3) Une lettre de M. Reiter Salomon, poste restante à Florac (Lozère, du 29/12/1942, demandant un certificat d'hospitalisation à l'hospice Saint-Joseph, pour la période du 15 août au 27 août 1942.

Cette communauté vivait donc au milieu de la population agathoise. Les enfants fréquentaient nos établissements scolaires. Nous avons sous les yeux une photo de la classe de 5ème du Collège (actuel lycée Loubatières) avec, parmi les élèves regroupés autour de M. Moulin: Kramrisch Jules, Panzer Maurice (disparu avec toute sa famille à Auschwitz) et Zschaner Paul, de l'année 1942. Une vie faite d'espoir, mais aussi de crainte et d'angoisse, car filtraient les nouvelles, venues de zone occupée.

Crainte, angoisse, désespoir, tout cela transparait dans les termes de cette ordonnance médicale:

"Je soussigné Gondange Joseph, docteur en médecine (Cabinet à Agde, 16 Grand'Rue - actuellement rue Chassefières -) certifie que M. Bass, réfugié de nationalité polonaise, domicilié à Agde, 34 rue de la République, auprès de qui j'ai été appelé, présente un état comateux presque complet, par absorption de médicaments (barbiturique), et que, ne pouvant être soigné à domicile, son état nécessite son hospitalisation d'urgence. Transport par voiture automobile. Agde le 1^{er} juillet 1941"

M. Bass en réchappera mais (document G. Cléophas) il entrera à nouveau à l'Hôpital Saint-Joseph le... 16 août 1942.

pour en sortir le... 27 août suivant. Et là nous apprenons que ce réfugié de nationalité polonaise, avait séjourné à Bruxelles (Belgique), 7, rue de Faolon du 3/O2/39 au 31/12/40, et depuis le 1/01/1941, il résidait à Agde au 34, rue de la République. Son prénom était: Israël, il était fils de Jacob et de Rachel Simon. Un état-civil difficile à porter à cette époque-là.

On ne peut s'empêcher, à cause des dates de faire un rapprochement Reiter-Bass.

Bass a-t-il pris la direction de la Lozère comme certains? (1).

Car ce département fut un nouveau refuge pour les rescapés des raffles. Il exista une filière qui bénéficia de complicités au sein même d'Administrations dont les responsables ne voulurent pas être les complices des gouvernants vichyssois.

De divers documents retrouvés par G. Cléophas, il ressort que à deux reprises M. Maurice Pratviel d'Agde a été autorisé exceptionnellement à effectuer "pour le compte de l'Union Générale des Israélites de France", à l'aide de son camion gazobois 268 GP.6:

1) un transport, de l'Hérault dans la Lozère et retour, du 14 au 16 décembre 1942, 5 tonnes de matériel de bureau et de classe (N° 499)

2) un transport de Agde à Florac (Lozère) et retour, de 4T5, aller matériel-mobilier, du 6 au 9 janvier 1943 (N° 32).

Ces deux autorisations spéciales signées par l'Ingénieur en Chef M. Deymie, en poste à Montpellier.

Mais le 9 février 1943, M. Pratviel intervient auprès de M. le Préfet de l'Hérault, lui signalant que son chauffeur Albert Gally, âgé de 43 ans, vient d'être désigné au titre de chauffeur pour aller travailler en Allemagne. Il expose les motifs concluant au maintien dudit chauffeur dans son entreprise, à Agde.

Il est temps, sa lettre précède de peu un "Dernier avis" daté du 16 février en provenance de l'Office de Placement Allemand, rue du Général Huntziger (Place Suchon) à Béziers. Dans le cas où "l'imprimé ci-joint n'est pas rempli dans les 24h, et retourné le jour de la réception à l'O.P.A... le chef d'entreprise serait passible des sanctions (internement immédiat) prévues pour délit d'obstacle aux opérations de relève..." Suivent les signatures du Directeur de l'O.P.A. et de l'Inspecteur du Travail.

Ce fait prouve l'état de sujétion dans lequel se trouve l'Etat Français maintenant qu'il est entièrement occupé. "La Relève" avait été instituée par Pierre Laval au mois de juin précédant. Il était convenu que pour trois travailleurs volontaires pour l'Allemagne, un prisonnier français devait être libéré.

Le chauffeur de M. Pratviel se trouvait promu "volontaire" bien malgré lui.

Le samedi 20 février 1943, L'AVENIR AGATHOIS publie un avis:

"Recensement de la main-d'oeuvre" impératif: "Les Français ou ressortissants français nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1921 sont priés de se présenter au Secrétariat de la Mairie munis de leur carte d'alimentation et du dernier récépissé des Assurances Sociales les jours et dans l'ordre ci-après: Lundi et mardi 22 et 23 février: ceux nés entre le 1er janvier 1917 et le 31 décembre 1921. Vendredi et samedi 26 et 27 février: ceux nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1916... Jours indiqués à respecter... Le bureau du ravitaillement ne servira pas les cartes des personnes non contrôlées"...

Les recensés (!) recevront un "modèle de récépissé" leur don-